



Notre Père

Accueil de la nouvelle traduction

*Novembre 2017, par le père Hughes de la Villegeorges,
délégué épiscopal à la Pastorale liturgique et sacramentelle*

Le 3 décembre 2017, le premier dimanche de l'Avent, une nouvelle traduction du Notre-Père entrera en vigueur dans toute forme de liturgie. Les fidèles catholiques ne diront plus désormais : « *Ne nous soumets pas à la tentation* » mais « *Ne nous laisse pas entrer en tentation* ».

Le 3 décembre 2017, premier dimanche de l'Avent qui ouvre la nouvelle année liturgique est à l'horizon, avec l'usage de la nouvelle traduction du 'Notre Père'.

« L'entrée en vigueur de la nouvelle traduction du 'Notre Père' dans toute forme de liturgie publique aura lieu le premier dimanche de l'Avent 2017 ».

Communiqué de la Conférence des évêques de France (CEF) du 31 mars 2017

La nouvelle traduction intégrale en français de la Bible liturgique avait été validée par le Siège Apostolique l'été 2013, après dix-sept années de travail. Mais rien n'avait été décidé en ce qui concerne la manière de réciter le 'Notre Père'. C'est chose faite à présent : les évêques de France ont décidé à leur dernière assemblée plénière, d'une entrée en vigueur de la nouvelle traduction du 'Notre Père' le 3 décembre 2017 qui sera intégrée à la prochaine édition du Missel romain. La traduction actuelle sera caduque à partir de cette date.

LA NOUVELLE TRADUCTION N'EST PAS UNE QUERELLE DE MOTS

En 1965, la Conférence des Evêques de France avait adopté une nouvelle traduction en français du Pater. Cette traduction actuelle commune aux trois confessions chrétiennes induisait une modification importante de la sixième demande qui était formulée ainsi : 'ne nous laisse pas succomber à la tentation'. En effet cette formule-là était considérée comme défectueuse : « *Elle laisse à penser que la tentation n'est qu'un mal moral auquel il faut résister. Or, la tentation biblique est aussi une mise à l'épreuve voulue par Dieu* ». Dans 'ne nous laisse pas succomber à la tentation' la formule est en effet causative, c'est-à-dire qu'elle manifeste une action « *succomber* », que le sujet « *Dieu* », fait exécuter « *ne nous laisse pas* », par un autre « *nous* ».

Quant à la formule en usage depuis 1966 – « *ne nous soumets pas à la tentation* » –, elle n'est pas fautive d'un point de vue exégétique. Elle peut donner à penser que Dieu pourrait nous soumettre à la tentation, nous éprouver en nous sollicitant au mal.

Il y a donc ici une décision pastorale permettant une vraie fidélité à la figure du Christ de la foi.

Voici ce qu'écrit le père Jacques Rideau : « La difficulté est celle d'exprimer et d'entrer dans le mystère de Dieu dans sa relation aux hommes et au monde marqué par la présence et la force du mal. Le récit de la tentation de Jésus est éclairant. Il nous est rapporté par les trois Évangiles de Matthieu, Marc et Luc, et toujours selon la même séquence, aussitôt après le baptême de Jésus dans le Jourdain. Jésus vient d'être manifesté comme le Messie et le Fils que Dieu donne à son peuple, celui sur qui repose l'Esprit Saint. Puis, conduit pas l'Esprit, Jésus part au désert où il sera tenté par Satan. Le baptême inaugure son ministère, et l'Esprit qui demeure sur lui le conduit d'emblée au lieu du combat contre le mal. Ce combat, il le mène en délivrant les hommes de la maladie, des esprits mauvais et du péché qui les défigurent et les éloignent de Dieu et de son royaume. Cependant, au début de ce ministère, Jésus va livrer combat avec le tentateur lui-même. Combat redoutable, car c'est au cœur même de sa mission de Messie et de Sauveur des hommes, de sa mission de fils envoyé par le Père, que Satan va le tenter » (source : « Dossier Notre Père » sur le site liturgie.catholique.fr).

LA MÉTAPHORE DU LIEU

La notion et la métaphore du 'lieu' permet de comprendre que si Dieu nous conduit au désert pour que nous y soyons éprouvés, il ne nous éprouve pas lui-même : le verbe grec *eisphérô* (Mt 6, 13) signifie étymologiquement '*porter dans*', '*faire entrer*'. A la manière de Jésus poussé par l'Esprit au désert pour y être tenté.

La métaphore du lieu aide à réaliser **la nature de la tentation**. Le mot '*temptation*' renvoie en effet à un lieu appelé Tentation ou Epreuve, *Massa* en hébreu, où, durant l'Exode, les fils d'Israël ont mis le Seigneur à l'épreuve : « *Il donna à ce lieu le nom de Massa* (c'est-à-dire : Epreuve) et *Meriba* (c'est-à-dire : Querelle), parce que les fils d'Israël avaient cherché querelle et parce qu'ils l'avaient mis à l'épreuve en disant : le Seigneur est-il au milieu de nous, oui ou non ? » (Ex 17, 7). C'est ce qui fait dire à Jésus au désert : « *Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu* » (Mt 4, 7 ; Lc 4, 12 citant Dt 6, 16).

■ Demander de ne pas entrer en Tentation, c'est demander de ne pas douter de la présence de Dieu au milieu de nous.

C'est en ce sens que Jésus dit à ses disciples, à Gethsémani : « *Veillez et priez pour ne pas entrer en tentation* » (Mt 26, 41 ; Mc 14, 38 ; Lc 22, 40-46).

L'épître de saint Jacques est claire, **Dieu ne tente personne** : « *Que nul, quand il est tenté, ne dise : 'Ma tentation vient de Dieu'. Car Dieu ne peut être tenté de faire le mal et ne tente personne* » (Jc 1, 13). Dans ce sens, Dieu ne peut donc nous '*soumettre*' à la tentation, conception qui créerait une confusion avec le tentateur, Satan.

D'autre part, **éprouver n'est pas littéralement tenter**, même si en grec, la même racine est utilisée. Nous savons qu'il nous faut passer par l'épreuve : « *Aussi vous exultez de joie même s'il faut que vous soyez affligés, pour un peu de temps encore, par toutes sortes d'épreuves ; elles vérifieront la valeur de votre foi qui a bien plus de prix que l'or - cet or voué à disparaître et pourtant vérifié par le feu -, afin que votre foi reçoive louange, gloire et honneur quand se révèlera Jésus Christ* » (1 P 1, 6-7).

ASPECT MUSICAL

Tout d'abord, ayons à l'esprit la présentation générale du Missel romain (§ 81) qui nous rappelle : « *L'invitation, la prière proprement dite, l'embolisme et la doxologie par laquelle le peuple conclut cet ensemble sont chantés ou dits à haute voix.* » Nous avons le choix.

Deux questions se posent alors :

- Est-il judicieux de chanter les nouvelles paroles dès le premier dimanche de l'Avent ? Ou ne vaut-il pas mieux réciter pendant quelques célébrations ?
- Est-il judicieux de vouloir à tout prix conserver les versions anciennes pour le nouveau texte ? Les fidèles ne vont-ils pas s'approprier plus facilement les nouvelles paroles avec de nouvelles mélodies ?

Il convient d'y réfléchir.

Voici en tous cas quelques outils quant au chant :

- Le site de la liturgie catholique met à votre disposition un tableau, mis à jour au fur et à mesure des nouvelles parutions. Les versions réadaptées sont indiquées en rouge, les créations sont en bleu.
<http://liturgie.catholique.fr/actualites/291902-notre-pere-nouvelles-versions-musicales/>
- A ce jour la version AL 82-bis d'après Rimski n'a pas été revue par son éditeur ; elle ne peut donc être légalement utilisée.
- La version « de Montserrat » AL 109-2 est en cours de cotation ; elle devrait donc être prochainement disponible.
- Enfin, la Promotion épiscopale 2018 sera consacrée aux 'nouveaux' Notre-Père. De cet ensemble sera peut-être retenue la future version du Missel romain. Dans le cas contraire un concours à l'initiative du SNPLS est envisagé.